



Note d'analyse sur l'expérience des paysans relais

Note rédigée à partir des réflexions durant l'atelier

« Echanges sur les paysans relais au sein des organisations paysannes, des projets et des sociétés privées »

Antsirabe, les 28 et 29 juin 2012



Sommaire

I-	Résumé de la note	2
II-	Introduction.....	3
III-	Synthèse des exposés.....	3
IV-	Analyse des présentations et leçons tirées	4
A-	Pourquoi la mobilisation de paysans relais	4
B-	L'identification des paysans relais.....	5
C-	La sélection des paysans relais	5
D-	Le portage des paysans relais.....	6
E-	La formation des paysans relais	6
F-	Quelle organisation logistique avec les paysans relais	7
G-	Pérennisation et rémunération des paysans relais	8
	Annexe 1 : poster de l'atelier	9

I- Résumé de la note

Les échanges d'expériences entre entités mobilisant des paysans relais a permis de faire émerger les leçons suivantes autour des paysans relais :

- **Les paysans relais ont une véritable utilité dans les services aux producteurs** de par leur présence de proximité et leur coût modéré d'intervention ;
- Il est pertinent de mobiliser les paysans relais autour de **deux fonctions majeures : 1) animation et communication et 2) mise en œuvre des services de proximité** auprès des producteurs (approvisionnement, formation, conseil...).
- **Le travail du paysan relais est complémentaire de celui du technicien et/ou du conseiller**, le paysan apporte la connaissance pratique et les gestes techniques et le technicien apporte les fondements techniques des pratiques (ex : les raisons agronomiques d'un repiquage à 7 jours dans le SRI) ;
- L'identification et la sélection des paysans relais est une étape clé, la sélection conjointe par des techniciens et les paysans concernés dans la zone semble être la meilleure option d'efficacité ;
- Le portage des paysans relais peut être très varié (projet, organisation paysanne...), mais il est important que cette collaboration soit claire dans les conditions (contrepartie financière ou en nature...).
- La formation des paysans relais sur les aspects techniques et pratiques est généralement assurée par les entités mobilisatrices, néanmoins **il est pertinent de renforcer l'aspect technique d'animation et accompagnement organisationnel** avec des formations complémentaires ;
- Il est important de bien définir dès le démarrage les aspects logistiques de la collaboration entre l'entité et le paysan relais (durée de travail, moyens mis à disposition...) ;
- Enfin, **la pérennisation est une question à se poser dès la mise en place des paysans relais**, **i) la qualité du portage** (accompagnement technique, regroupement, formation...) **et ii) l'aspect contrepartie** (en nature et/ou financière) **sont les deux éléments essentiels** pour une bonne pérennisation des paysans relais.

II- Introduction

La rédaction de cette note est largement inspirée de l'atelier de partage d'expériences autour des paysans relais, organisé les 28 et 29 juin 2012 à Antsirabe par l'association Fert, en partenariat avec la confédération paysanne Fifata, dans le cadre du projet services, cofinancé par l'AFD.

L'atelier a réuni plusieurs institutions ayant développé une expérience de mise en place de paysans relais : organisations paysannes (FFTS, Fifata, Fitatam, Fimpama, Rova...), projets (BVPI), ONG (Apdra, Agrisud...) et autres structures (centre de formation Ceffel, structure informelle de conseil agricole CAP Malagasy).

Cet atelier a permis de confronter plusieurs expériences de fonctionnement de paysans relais et de tirer des enseignements sur la façon d'accompagner leur mise en place opérationnelle.

L'atelier a permis spécifiquement de :

- Comprendre ce qui encourage la mise en place des paysans relais (diversité d'objectifs), et réfléchir à une définition du paysan relais ;
- Prendre connaissance et partager plusieurs expériences significatives sur les paysans relais à partir des témoignages de plusieurs acteurs : Apdra, CSA, BVPI/SDMAD, Agrisud International, FFTS, ROVA, CAP Malagasy et ses unions régionales filières partenaires ;
- A travers des travaux de groupe, échanger et analyser les témoignages présentés et en tirer des leçons à partir d'une grille simple d'analyse :
 - ✓ identification et formation des paysans relais
 - ✓ cadrage et portage des paysans relais
 - ✓ efficacité et pérennité du service
 - ✓ les limites des paysans relais dans la diffusion des techniques innovantes
- Proposer des recommandations pour accompagner la mise en place et le fonctionnement de ces paysans relais au sein des organisations paysannes.

III- Synthèse des exposés

Plusieurs entités ont présenté des expériences diverses de mise en place de paysans relais pour renforcer la proximité et la pérennité des services :

- Le CSA d'Ambatofinandrahana dans la région Amoron'i Mania qui mobilise avec succès des paysans formateurs pour pallier le déficit de prestataires techniciens dans la zone.
- L'Apdra accompagne l'émergence de paysan relais qui travaillent en binôme avec les techniciens et diffusent de manière pragmatique les innovations techniques aux producteurs locaux.
- La mobilisation de maitres-exploitants maraîchers est un axe fort de l'intervention d'Agrisud qui mise sur la formation et l'accompagnement de ces producteurs avancés pour assurer un effet de diffusion à d'autres producteurs selon un principe de paysan référent / paysans affiliés.
- Le programme BVPI a investi dans la formation et la mise en place d'agents vulgarisateurs et de pépiniéristes qui peuvent évoluer à terme vers des fournisseurs de services marchands (vente de plants...).

- Les paysans relais vaccinateurs au sein de FFTS et Fifatam qui assurent à grande échelle la vaccination du cheptel des membres des unions filières porc et poulet essentiellement.
- Les paysans relais au sein des unions filières partenaires de CAP Malagasy qui accompagne la formation et le développement de services de proximité intégrés à une filière (ex : vaccinateurs sur le poulet, pulvérisateurs sur la pomme de terre et l'oignon, producteurs de poussins, producteurs de semences...).
- Le dispositif de fermes pilotes dans l'union de coopérative laitière Rova qui sont accompagnées dans la proximité pour adopter des pratiques innovantes, les diffuser aux autres éleveurs membres, et servir de références technico-économique aux membres.

IV- Analyse des présentations et leçons tirées

A- Pourquoi la mobilisation de paysans relais



L'ensemble des présentations et des participants s'accordent sur la pertinence de mobiliser **des paysans relais pour assurer essentiellement deux fonctions majeures** :

- 1. Une fonction locale d'animation et de communication** visant généralement la promotion d'actions ou de pratiques innovantes (animation, information, remontée d'informations...), le relais paysan est d'autant plus crédible qu'il a lui-même une exploitation modèle.
- 2. Une fonction de mise en œuvre des services de proximité** auprès des producteurs (approvisionnement, formation, conseil...) dans un but général de diffusion de techniques améliorées ou innovantes aux producteurs avoisinants. La mobilisation du paysan relais répond souvent à une besoin de services de proximité à coût réduit que ne peut pas offrir le technicien. Il s'agit donc d'un travail complémentaire de celui du technicien. Cette seconde fonction peut parfois être à vocation économique (service marchand tel que la vente de semences ou de plants, la vaccination...).

B- L'identification des paysans relais

Le paysan relais est généralement identifié directement dans son environnement par des techniciens qui repèrent un certain nombre de qualités chez le paysan :

- La principale qualité identifiée chez le paysan relais est la bonne maîtrise de son exploitation, **le paysan relais est reconnu par les autres producteurs comme « un paysan modèle, innovant, et ayant une bonne maîtrise technico-économique de son exploitation ».**
- Le paysan relais est une personne dynamique, motivée et respectée dans sa communauté (village, église...). En effet, le bon comportement social du paysan relais est souvent un critère de poids.
- Il a généralement déjà reçu plusieurs formations, et participé à des actions de développement (projets, OP...).
- Il se démarque souvent par un niveau d'études légèrement supérieur aux autres producteurs locaux (notamment par la maîtrise de la lecture et de l'écriture...).



C- La sélection des paysans relais

La sélection du paysan relais dépend des structures, mais généralement un certain nombre de critères sont proposés par les entités pour mobiliser et sélectionner les paysans relais :

- Etre un paysan modèle sur son exploitation
- Disposer déjà d'une bonne expérience / formation en agriculture/élevage
- Avoir un niveau d'étude minimum (généralement savoir lire et écrire)
- Etre disponible (éviter les multiples responsabilités) et volontaire (parfois même bénévole) pour assurer les services proposés. Ce critère va parfois jusqu'à une enquête de « moralité » pour s'assurer de la bonne foi dans l'engagement de la personne.
- Etre relativement jeune (20-45 ans) et en bonne santé
- Etre sociable (qualités d'écoute, de dialogue et de persuasion)



La validation sur la base de ces critères se fait :

- Soit par les techniciens (généralement le cas pour les projets)
- Soit par les paysans de la zone (élection, désignation...), ce qui est généralement le cas pour les organisations paysannes
- Soit par les 2 (techniciens et paysans de la zone), ce qui est généralement le plus efficace et consensuel.



D- Le portage des paysans relais

Une fois les paysans relais identifiés, ils sont officiellement nominés pour assurer leur tâche.

Plusieurs options de portage sont possibles, mais de manière générale :

- Portage salarié par le projet avec un contrat liant le paysan avec le projet ; il est alors rémunéré de manière fixe par le projet.
- Portage par l'organisation paysanne ou autre institution, avec indemnité ou non en fonction des possibilités et de la charge de travail. Il est dans ce cas possible d'avoir une convention (structure / paysan relais), voire même une convention tripartite (structure / paysan relais / paysans concernés par le service).

La plupart des structures tendent à opter pour un système de convention formelle ou informelle plutôt qu'un portage salarié ; l'indemnité est alors fonction du volume de service offert par le paysan relais avec un système de facturation préalablement défini entre la structure porteuse et le paysan.

Attention, dans certains cas particuliers (vaccinations, production de semences certifiées...), la structure de portage devra obtenir une autorisation officielle des services concernés pour permettre la mise en œuvre des services (ex : autorisation nécessaire de la direction de l'élevage pour assurer la vaccination des bovins...).



Le travail du paysan relais est souvent pensé en remplacement de celui du technicien conseiller pour des raisons de coûts, de pérennisation... Cependant, **il existe une réelle complémentarité de travail entre :**

- ✓ **le paysan relais** qui apporte des gestes techniques, un service précis de type vaccination....
- ✓ **et le technicien et/ou conseiller** qui apporte une connaissance technique et méthodologique qui permet d'expliquer les gestes. Pour simplifier, si le paysan relais est capable de montrer les gestes du repiquage du riz à 7 jours, le technicien pourra en expliquer les raisons agronomiques qui permettront un meilleur rendement.

E- La formation des paysans relais

Le paysan relais est généralement sollicité pour intervenir sur une thématique précise (pisciculture pour Apdra, agro-écologie pour BVPI, vaccination pour Fifatam...). Par conséquent, le paysan relais dispose donc généralement d'une bonne connaissance technique et pratique de base.

Le complément de formation est souvent nécessaire dans 2 domaines :

- Une formation technique pour renforcer les compétences du paysan dans le domaine d'intervention (pisciculture...) qui peut être dispensée par la structure en interne.
- Une formation en techniques d'animation et de conseil aux producteurs. Ce deuxième volet, pourtant nécessaire, fait moins souvent l'objet d'une formation spécifique en raison de coût de

telles formations, puisque la compétence dans ce domaine est souvent externe (appel à un prestataire ou centre de formation).

Un troisième domaine est parfois évoqué concernant la formation sur la capacité à rédiger une offre de prestation (notamment dans le cas de prestation avec CSA / FRDA), un rapport d'intervention et enfin dans la réalisation d'analyses technico-économiques pour l'accompagnement des projets productifs.

Les formations peuvent prendre plusieurs formes :

- La formation théorique en salle
- L'apprentissage dans l'action avec le technicien
- L'apprentissage par les échanges (visites d'échanges...)
- La formation continue avec des réunions régulières de cadrage et de recyclage avec les formateurs et les techniciens.



F- Quelle organisation logistique avec les paysans relais

Temps de travail : Les participants à l'atelier ont évoqué la difficulté de déterminer un temps de travail fixe pour un paysan relais. Cependant, l'idée générale est que cette action de paysan relais ne le détourne pas de sa mission première de producteur, raison pour laquelle la personne a été sélectionnée comme relais. En effet, si le paysan relais n'est plus assez présent sur son exploitation, il ne sera plus reconnu comme un modèle capable de diffuser des innovations. On parle de 5 à 10% du temps consacré à cette action de paysan relais pour un bon équilibre.

Echelle d'intervention : Le paysan relais doit travailler en proximité avec les producteurs, c'est l'objectif même du principe de relais. L'échelle d'intervention peut donc varier du Fokontany jusqu'à la commune.

Les participants ont donné à titre de repère les propositions suivantes de capacité d'encadrement pour un paysan relais :

- Agriculture : 25 exploitants accompagnés
- Elevage : 40 éleveurs, dont pisciculture : 15-20 pisciculteurs
- Vie associative : 5 OP de base
- Relais d'information : 1 commune

Kit pédagogique : La mise à disposition de kits pédagogiques facilitant le travail du paysan relais est généralement très appréciée par les paysans relais car cela permet d'officialiser la prise de fonction de paysans relais (« ça y est je peux commencer la vaccination car je viens de recevoir le kit de vaccination »).

Les modalités de gestion (prêt, don, matériel à payer à crédit...) sont très diverses selon les entités, et il ne semble pas y avoir de règles idéales.

G- Pérennisation et rémunération des paysans relais

La pérennisation des paysans relais est une question centrale à se poser dans la mise en place de ce type de dispositif.

L'expérience, bien que récente et peu capitalisée, montre que la pérennisation des paysans relais repose sur deux éléments :

- Un **système équitable de contrepartie** (rémunération ou avantage) des services offerts par le paysan relais
- La solidité du **portage** des paysans relais.

Bien que la reconnaissance sociale (fierté d'avoir été reconnu par ses pairs et par une entité comme paysan modèle) soit un élément très fort à Madagascar, il paraît logique qu'un paysan offrant ses services de qualité dans la durée recherche à en tirer également une contrepartie en nature ou financière qui apporte un dédommagement par rapport au temps où le paysan ne travaille pas sur son exploitation.

Cette rémunération semble possible dans le cas de services marchands (vaccination, pulvérisation, vente de plants...), car le paysan relais va alors être rémunéré sur commission de son service (ex : commission sur l'acte de vaccination, sur la pulvérisation...) ; c'est d'ailleurs l'option qui a été retenue comme a priori la plus pertinente pour pérenniser les services de proximité du paysan relais.

Dans le cas de services peu ou pas marchands (animation, sensibilisation, communication ; formation...), le paysan relais éprouve des difficultés à se faire rémunérer cette activité. Plusieurs options sont alors possibles :

- Le service marchand va permettre de « couvrir » le service d'animation, les deux étant complémentaires (par exemple le vaccinateur va gagner une commission sur les ventes de vaccins et va ainsi chercher à sensibiliser les paysans sur la nécessité de vacciner).
- Le paysan relais va progressivement abandonner le service non marchand.

A noter que les paysans relais peuvent également offrir à titre individuel leurs services auprès des CSA et FRDA, voire de projets de développement recherchant des compétences locales expérimentées. Par conséquent, le paysan relais peut équilibrer son activité par les services auprès de la structure de portage, et les prestations individuelles.

Enfin, la qualité du portage institutionnel est également importante pour permettre de stimuler le paysan relais dans son action (par exemple par des recyclages réguliers de formation, des regroupements techniques, des visites de techniciens...). Un paysan relais qui ne bénéficierait d'aucun accompagnement, ni de soutien sur le terrain risquerait de se démotiver rapidement.

Annexe 1 : poster de l'atelier



**Fifata et Fert
présentent**



Atelier Paysans Relais



**Les 28 et 29
juin 2012**
Au centre
CFAMA,
Antsirabe

« Un service de proximité, de qualité et pérenne »

Echanges sur l'expérience des paysans relais au sein des organisations paysannes, des projets et des sociétés privées »



fert



Avec la participation de : FIFATA et ses fédérations membres, Koloharena, ROVA, OPs filière, Cap Malagasy, CSA, FRDA, FERT, CEFFEL, BVPI/SDMad, AFDI, Agrisud, Bionexx